

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 3 mai 2010 au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 20 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Mario Lasalle

Était absente :  
Françoise Cormier

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

**139-2010**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

**R 140-2010**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2010**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 12 avril 2010 soit adopté.

**ADOPTÉ**

**141-2010**

**DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTES DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 3 mai 2010 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits d'une somme de 107 249,49 \$ et payés, tels qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

**R 142-2010**

**ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois d'une somme de 28 723,16 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**143-2010**

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 avril 2010.

**R 144-2010**

**AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉVÉNEMENT « LE MOULIN À PAROLES LANAUDOIS »**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière à l'événement « le moulin à paroles lanaudois » pour la location d'un

système de son et d'éclairage jusqu'à concurrence de 1100 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

**R 145-2010**

**APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2009  
DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CRABTREE**

Sur proposition de Sylvie Frigon, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Crabtree pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 et présentant les résultats suivants :

Revenus	57 671 \$
Dépenses	<u>79 486 \$</u>
Déficit	21 925 \$
Part de la municipalité (10 %):	2 192 \$

**ADOPTÉ**

**R 146-2010**

**PARTICIPATION AU COLLOQUE CARREFOUR ACTION MUNICIPALE  
ET FAMILLE**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la conseillère Sylvie Frigon à participer au colloque carrefour action municipale et famille à Laval le vendredi 4 juin et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**R 147-2010**

**PROGRAMME DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2010**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la dépense de 500 \$ pour une activité de prévention de la sécurité routière en collaboration avec l'école Sacré-Cœur-de-Jésus.

**ADOPTÉ**

**R 148-2010**

**ENVOI DE DÉPLIANT DE LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité civile donne des brochures « En situation d'urgence, savez-vous quoi faire? »

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire la demande pour 1600 brochures gratuites et de les faire parvenir à tous les citoyens de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser un envoi postal à chacune des résidences pour un montant d'environ 200 \$.

**ADOPTÉ**

**R 149-2010**

**EMBAUCHE D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS — ÉTÉ 2010**

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'engager un étudiant comme préposé aux terrains sportifs et comme aide à l'animation lors d'événements spéciaux et à l'entretien du camp de jour;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'engager trois étudiants pour procéder aux travaux de tonte de gazon;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'engager pour la période estivale 2010 :

Préposé aux terrains sportifs et à l'entretien du camp de jour :

- Alexandre Laurin

Employés affectés à la tonte du gazon et autres divers travaux :

- Jean-Benoît Duval
- Myckaël Desrosiers

**QUE** le directeur général soit autorisé à engager un autre étudiant dans le cadre du programme jeunes au travail Desjardins avec le carrefour jeunesse emploi.

**QUE** les taux horaires soient fixés en fonction de la politique salariale pour les emplois étudiants :

**ADOPTÉ**

**R 150-2010**

**EMBAUCHE DU COORDONNATEUR ET DES ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR 2010**

La conseillère Sylvie Frigon, de même que le maire Denis Laporte dénoncent leur intérêt dans la question et ne prennent pas part aux discussions et ne participent pas au vote qui en résulte.

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire l'embauche du personnel de coordination et d'animation pour le camp de jour de cet été;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour :

Coordonnateur : Jonathan Girard (2e année d'ancienneté)

Animatrice de natation : Jade Laporte (1<sup>e</sup> année d'ancienneté)

Équipe d'animation :  
Noémie Cormier (5<sup>e</sup> année d'ancienneté)  
Nadine Cormier (3<sup>e</sup> année d'ancienneté)  
Guillaume Turcotte (3<sup>e</sup> année d'ancienneté)  
Frédéric Labbé (3<sup>e</sup> année d'ancienneté)  
Louis-Simon Maltais (1<sup>re</sup> année d'ancienneté)  
Isaac Béliveau (1<sup>re</sup> année d'ancienneté)  
Émilie Lessard (1<sup>re</sup> année d'ancienneté)  
Guillaume Lemire (1<sup>re</sup> année d'ancienneté)  
Justine Benoît (1<sup>re</sup> année d'ancienneté)

**QUE** les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

**ADOPTÉ**

**R 151-2010**

**EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LES PARCS DU MOULIN FISK ET DU TROU DE FÉE POUR LA SAISON ESTIVALE 2010**

**ATTENDU QUE** le conseil doit engager une 3<sup>e</sup> personne attirée aux fonctions de guide, surveillant et préposé à l'entretien des parcs du Trou de fée et du Moulin-Fisk pour la saison 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour le 3<sup>e</sup> poste d'employé aux parcs du Trou de fée et du Moulin-Fisk :

Félix Antoine Marsolais (1<sup>e</sup> année d'ancienneté)

**QUE** le taux horaire soit fixé en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants :

**ADOPTÉ**

**R 152-2010**

**ASSURANCE COLLECTIVE - DÉLÉGATION POUR APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Crabtree offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière ;

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**ATTENDU QU'**un cahier des charges a été élaboré par Monsieur Pierre Piché, conseiller en assurances et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des MRC participantes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jacques a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

**ATTENDU** les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers, que la Municipalité de Crabtree délègue à la Municipalité de Saint-Jacques son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

**ADOPTÉ**

**R 153-2010**

**CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général adjoint, Christian Gravel, à participer au congrès de L'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Québec les 19, 20 et 21 mai 2010 et de défrayer les frais qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**R 154-2010**

**CONFLIT AU JOURNAL DE MONTRÉAL**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'inviter la direction du journal de Montréal et les 253 syndiqués en lock-out depuis le 24 janvier 2009 à négocier de bonne foi afin que les droits des travailleurs soient respectés et que les familles touchées puissent retrouver leur juste revenu dans les meilleurs délais.

**ADOPTÉ**

**R 155-2010**

**AMÉNAGEMENT DES BOÎTES POSTALES DANS LE SECTEUR DES TERRASSES DU CHARME**

**ATTENDU QUE** Postes Canada veut installer des boîtes postales dans le nouveau développement « Les Terrasses du Charme »;

**ATTENDU QU'**une demande a été faite par Postes Canada afin que la municipalité aménage des bases de béton pour l'installation des boîtes postales pour améliorer l'accès par les citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers, que le Conseil autorise le directeur des travaux publics à faire l'installation de base de béton sur les terrains de la municipalité dans le secteur « Les Terrasses du Charme » pour un montant d'environ 300 \$.

**ADOPTÉ**

**R 156-2010**

**VENTE DE ROULEAUX À TONDEUSE**

**ATTENDU QUE** suite à l'achat de la tondeuse New Holland en 2004, les employés n'utilisent plus les rouleaux à tondeuse pour le parc de la 6<sup>e</sup> Avenue;

**ATTENDU QU'**une annonce a été placée sur internet afin de solliciter des offre d'achat;

**ATTENDU QU'**une seule offre a été reçue au montant de 1000 \$ par monsieur Gilbert Beaudoin de St-Jacques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à la vente des rouleaux à tondeuses au montant de 1 000 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉ**

**R 157-2010**

**REPRÉSENTATION À LA PARTIE DE CARTES DE L'AFÉAS**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'entériner la dépense de 4 billets pour 4 conseillers municipaux à la partie de cartes de l'Aféas du 27 avril 2010.

**ADOPTÉ**

**R 158-2010**

**RÈGLEMENT 2010-170 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

**ATTENDU QUE** tous les conseillers ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2010-170 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit adopté.

**ADOPTÉ**

## **RÈGLEMENT 2010-170**

### **AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree veut modifier des dispositions dans le règlement de zonage afin de faciliter l'implantation des nouveaux modèles de résidences unifamiliales et multifamiliales;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage permet l'empiètement dans les marges de recul des escaliers non couverts donnant accès au rez-de-chaussée, mais pas l'empiètement dans les marges des escaliers pour les autres étages;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2010-170 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit:

#### ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

#### ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la première exception au premier alinéa de l'article 4.10.2 est abrogée et remplacée par celle-ci :

Les escaliers extérieurs non couverts donnant accès au sous-sol, au rez-de-chaussée et à tous les étages, à condition de ne pas faire saillie plus de deux (2) mètres (6.6 pi) et qu'il respecte une marge avant 1,5 mètre (4.93 pi).

#### ARTICLE 3

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la première exception au premier alinéa de l'article 4.11.2 est abrogée et remplacée par celle-ci :

Les escaliers extérieurs non couverts donnant accès au sous-sol, au rez-de-chaussée et à tous les étages, à condition de ne pas faire saillie plus de deux (2) mètres (6.6 pi) et qu'il respecte une marge latérale 1.5 mètre (4.93 pi).

#### ARTICLE 4

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la première exception au premier alinéa de l'article 4.13.2 est abrogée et remplacée par celle-ci :

Les escaliers extérieurs non couverts donnant accès au sous-sol, au rez-de-chaussée et à tous les étages, à condition de ne pas faire saillie plus de deux (2) mètres (6.6 pi) et qu'il respecte une marge arrière d'un (1) mètre (3.3 pi).

#### ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

**R 159-2010**

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu de renouveler pour un terme de deux (2) ans, le mandat des membres suivants au comité consultatif d'urbanisme :

- Gilbert Nicole
- Gilles Jasmin

**QU'**une lettre de remerciements leur soit adressée à chacun.

**ADOPTÉ**

**R 160-2010**

**ADHÉSION À CLICSEQUR**

**ATTENDU QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans une lettre du 17 mars 2010 demande à chaque préleveur d'eau de soumettre une déclaration annuelle des volumes d'eau prélevés via le service électronique GPE;

**ATTENDU QUE** pour avoir accès au service électronique GPE, chaque préleveur doit préalablement détenir un identifiant et un mot de passe en s'inscrivant à clicSÉQUR-Entreprises `le service d'authentification du gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la municipalité de Crabtree, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

**QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSEQUR;

**ADOPTÉ**

**161-2010**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-011 AFIN DE MODIFIER LA CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Monsieur Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement 97-011 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

La modification consiste à modifier la composition, le nombre de membres et à exclure les officiers municipaux comme membres permanents.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

**R 162-2010**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-20 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree veut modifier des dispositions de l'article 2.6.4.3 dans le règlement de zonage afin de permettre les constructions sur des terrains existants conformes ayant des autorisations de la Commission de la protection du territoire agricole;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers que le projet de règlement 99-044-20 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit:

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

#### **ARTICLE 2**

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 2.6.4.3 du règlement est abrogé et remplacé par celle-ci :

Dans toutes les zones agricoles AG, AI et A, à l'exception de la zone A-15, les usages résidentiels autorisés doivent obligatoirement être liés à des fins agricoles à l'exclusion :

- Des terrains bénéficiant d'un privilège au lotissement ayant reçu toutes les autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Du respect des droits acquis reconnus par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;
- Des terrains desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire adjacent au périmètre urbain et ayant obtenu les autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Les terrains conformes au règlement de lotissement ayant reçu leurs autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

Le présent article ne s'applique pas à une résidence existante conforme ou protégée par droits acquis, ayant été détruite par un sinistre. Toutefois, tous les autres règlements en vigueur doivent être respectés.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

#### **163-2010**

#### **RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2005-104**

Monsieur Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier, fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative au règlement d'emprunt 2010-169 décrétant une dépense et un emprunt de 2 326 230 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur la 4<sup>e</sup> avenue entre la 9<sup>e</sup> Rue et la 12<sup>e</sup> Rue et sur la 9<sup>e</sup> Rue entre la 1<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> Avenue, avec l'installation d'un émissaire pluvial.

#### **R 164-2010**

#### **ADHÉSION À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année financière 2010-2011 au montant de 100 \$ et que le représentant désigné soit André Picard.

**ADOPTÉ**



**R 165-2010**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE  
DU CANCER 2010**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de la campagne de financement régionale.

**ADOPTÉ**

**R 166-2010**

**ACHAT D'UNE PLIEUSE À FEUILLES**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer la plieuse à feuille défectueuse;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une offre d'Équipement de bureau Joliette inc. pour un modèle « simplimatic » au montant de 1 049 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'une nouvelle plieuse à feuilles au montant de 1049 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉ**

**R 167-2010**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À CULTURE LANAUDIÈRE**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à Culture Lanaudière pour 2010 au montant de 200 \$.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 52.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.